

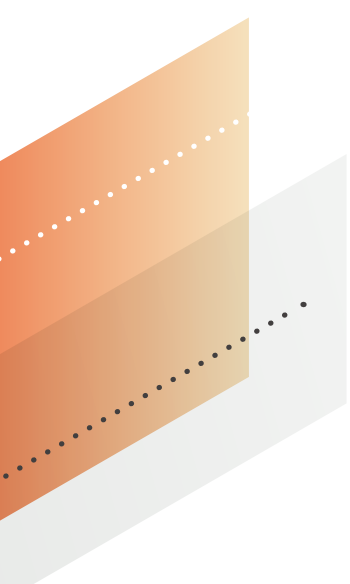


Collaboration interinstitutionnelle  
Interinstitutionelle Zusammenarbeit

N°16  
2024

# Newsletter CII

« Tous partenaires »



MESURE  
management  
**VALAIS**  
PARTENAIRES  
**2024**  
CERCLE  
*encouragement*  
job-coach  
*Synergie*  
Valeurs  
INTÉGRATION  
QUALITÉ



# Edito

## Construire des ponts pour une intégration professionnelle, sociale et durable

“

*Chères lectrices, chers lecteurs,  
La CII Valais, qui œuvre au quotidien pour une intégration professionnelle et sociale durable, renforce la collaboration, favorise le décloisonnement des institutions et met en place les conditions pour « transformer les intersections en traits d'union<sup>1</sup> ».*

*Dans cette optique, le Comité stratégique de la CII Valais envisage un élargissement de la plateforme CII aux institutions qui facilitent la (ré)insertion sur le marché du travail des différents types de population. La réussite de l'intégration des migrantes et des migrants est le fruit d'un travail considérable et d'une forte collaboration entre cette population, l'économie et la société civile, ainsi que la Confédération, les cantons et les communes. L'ensemble de ces acteurs déploient de grands efforts dans ce sens et utilisent les mesures se retrouvant dans le Programme d'Intégration Cantonal (PIC).*

*Quant aux jeunes en difficulté, ils pourront bénéficier d'une nouvelle mesure, « FormAvenir », financée et mise en place par l'Aide sociale en collaboration avec le SFOP.*

*Du côté des partenaires CII et plus particulièrement des ORP, diverses formations continues de type CAS sont mises à disposition des collaboratrices et collaborateurs afin d'accroître leurs compétences professionnelles.*

*En collaboration avec l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, l'OSP a mis sur pied un programme destiné aux femmes qui souhaitent reprendre une activité professionnelle.*

*Finalement, dans un esprit d'amélioration continue, le bureau CII s'est joint à la démarche « qualité », initiée par le Service de l'industrie, du commerce et du travail.  
Bonne lecture !*

*Anne Beney Confortola,  
Chargée cantonale de la CII Valais*

”

<sup>1</sup> Tiré de la Mission de la CII nationale - [La CII nationale | phpComasy \(iiz.ch\)](http://LaCII.nationale.phpComasy(iiz.ch))



# CII 2<sup>e</sup> Cercle

## Les Agents facilitateurs

La **collaboration interinstitutionnelle (CII Valais)**, dont la mission est de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des individus sur le marché du travail ordinaire, est constituée des partenaires du premier cercle.

Ces partenaires sont :

- Le [Service de l'industrie, du commerce et du travail \(SICT\)](#) par ses Offices régionaux de placement (ORP) et sa Logistique des mesures du marché du travail (LMMT). Le SICT fonctionne également comme organe de coordination CII
- Le [Service de l'action sociale \(SAS\)](#) par son Office de coordination des prestations sociales (OCPS) et par son Office de l'asile (OASI) ainsi que les Centres médico-sociaux (CMS)
- Le [Service de la formation professionnelle \(SFOP\)](#) avec sa Plateforme T1
- Le [Service des hautes écoles \(SHE\)](#) et son Office d'orientation scolaire, professionnelle et de carrière (OSP)
- L'[Office cantonal de l'assurance invalidité \(OAI\)](#)



**Afin de répondre à cette mission, la CII est également soutenue par des partenaires du deuxième cercle qui, au travers de leurs mandats respectifs, ont un rôle d'agents facilitateurs au niveau opérationnel et qui sont :**

- Le Service de l'application des peines et mesures (SAPEM) par son Office des sanctions et des mesures d'accompagnement (OSAMA) ou l'Établissement pénitentiaire de Crêtelongue (EPCL)
- Le Service de la population et de la migration (SPM) par son Bureau cantonal de l'intégration (BCI)
- La SUVA
- Le Service de l'enseignement (SE) par son Office de l'enseignement spécialisé (OES) + Sec. II
- Le Service cantonal de la jeunesse (SCJ) par son Office de la Protection de l'enfant (OPE) et par son Centre pour le Développement et de Thérapie de l'Enfant et de l'Adolescent (CDTEA)
- Le Pôle de Psychiatrie et Psychothérapie de l'Hôpital du Valais (PPP) par son Service de Psychiatrie et Psychothérapie de l'Enfant et de l'Adolescent (SPPEA), son service de Psychiatrie et Psychothérapie Ambulatoire (SPPA) et son service de Psychiatrie et Psychothérapie Hospitalière Adulte (SPPHA)



## Partager des valeurs pour ainsi créer des synergies

Leur intervention s'inscrit dans le processus de formation et d'insertion du public cible de la CII Valais. La condition préalable à cette collaboration est le partage des valeurs de la **Charte CII (respect, transparence, prévention, responsabilisation, équité, innovation)** [charte\\_Cii\\_FR\\_V2.indd \(vs.ch\)](#).

Cette collaboration doit apporter une plus-value à la mission CII autour de thématiques impactant les autres dispositifs (au moins deux dispositifs du premier cercle et un ou plusieurs des autres cercles). Les objectifs sont de sensibiliser à la CII, en faire sa promotion, créer des synergies au niveau interinstitutionnel et améliorer les différentes pratiques.

Cette déclaration d'intention formalise un travail de réseau déjà bien ancré dans la pratique des différents dispositifs. Ces partenaires ne sont pas liés aux partenaires du premier cercle par des mandats de prestations. D'autres partenaires pourraient être sollicités dans le futur en fonction des besoins et expériences réalisés. Un troisième cercle pourrait à terme être constitué, regroupant les prestataires de mesures d'insertion.

*Anne Beney Confortola,  
Chargée cantonale de la CII*

# Programme d'Intégration Cantonal PIC3 2024-2027

**En 2014, la Confédération suisse et les cantons ont mis en place le Programme d'Intégration Cantonal (PIC) dans le but d'encourager l'intégration des personnes migrantes.**

Le programme est conçu pour une durée de quatre ans et établit des mesures visant à faciliter l'intégration de ces personnes dans la société suisse. La Confédération fournit les objectifs stratégiques du PIC, mais ce sont les cantons qui sont responsables de définir et de mettre en œuvre les programmes spécifiques en fonction de leurs réalités locales.

L'intégration est principalement une tâche locale, les villes et les communes jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du PIC. Le Valais privilégie une régionalisation des prestations, le canton est subdivisé en quatre régions pour tenir compte des différentes réalités locales. 15 délégués à l'intégration locaux et régionaux travaillent à la mise en œuvre des mesures d'intégration sur l'ensemble du territoire cantonal. L'encouragement de l'intégration s'effectue en priorité au sein des structures ordinaires existantes. Les mesures d'encouragement spécifique de l'intégration ne sont mises en œuvre qu'à titre de soutien complémentaire.

## EN 2023

En 2023, 58 communes font partie du PIC (51 dans le Valais romand et 7 dans le Haut-Valais). Les communes participantes représentent environ 80% de la population totale du canton et 90% de la population étrangère établie en Valais



Les mesures d'intégration sont adaptées aux différents publics-cibles. Le Service de la population et des migrations (SPM) est compétent pour les mesures destinées aux étrangers en séjour durable, tandis que l'Office cantonal de l'asile (OASI) gère les mesures concernant les personnes issues de l'asile.

Le PIC3, qui commencera en 2024, consolidera les mesures d'intégration déjà entreprises et renforcera la coopération entre les mesures destinées aux étrangers en séjour durable et celles pour le public de l'asile. Les PIC 3 prévoient des efforts ciblés visant à mieux atteindre, informer et conseiller les personnes en situation de regroupement familial, les personnes ayant un potentiel de formation et d'employabilité, ainsi que les personnes touchées ou menacées par la pauvreté. Plus particulièrement, il est prévu que les mesures ciblent de manière encore plus spécifique les besoins particuliers des femmes, des enfants et des adolescents. La collaboration entre la Confédération, les cantons, les communes et la société civile, ainsi que les partenaires sociaux, continuera d'être un élément essentiel du programme d'intégration.

Olivier Milici,  
Responsable du centre de compétences Intégration Valais, SPM  
[www.vs.ch/integration](http://www.vs.ch/integration)  
[www.kip-pic.ch](http://www.kip-pic.ch)

# Projet-pilote « FormAvenir »

## Nouvelle mesure d'accompagnement pour les jeunes en difficulté durant leur parcours de formation professionnelle initiale



Une partie des jeunes en formation se retrouve parfois démunie face à un cumul de difficultés ( sociales, personnelles, professionnelles ou scolaires ) pouvant entraver leur projet d'insertion professionnelle. En plus de l'unité de soutien en formation professionnelle ( USFP ) proposée par le Département de l'économie et de la formation ( DEF ), les jeunes en difficulté dans leur formation professionnelle initiale peuvent désormais compter sur le projet-pilote « FormAvenir » lancé par le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture ( DSSC ). Depuis le 1er août 2023, quatre organisateurs de mesures d'insertion sont actifs dans le suivi de jeunes en difficulté pour les accompagner tout au long de leur formation. Planifiée sur trois ans, la phase-pilote de ce programme pourra accueillir une soixantaine de participants par année sur l'ensemble du territoire cantonal.

La période de la formation initiale peut s'avérer très compliquée pour certains jeunes. Des problématiques psychosociales ( problèmes personnels, difficultés d'apprentissage, addictions, problèmes psychiques, etc. ) peuvent entraver le bon déroulement de leur apprentissage sur les différents lieux de formation.

Pour accompagner les apprentis en difficulté, le DEF, par son Service de la formation professionnelle, dispose d'une unité de soutien en formation professionnelle ( USFP ). Par le biais d'entretiens individuels, de conseils et de soutien, cette structure aide à réunir les conditions favorables à la poursuite de la formation en travaillant avec l'ensemble du réseau ( formateurs en entreprise, représentants légaux, école professionnelle, cours interentreprises ainsi que réseau socio-sanitaire ).

Depuis août 2023, une aide supplémentaire et complémentaire à l'USFP est proposée au travers du

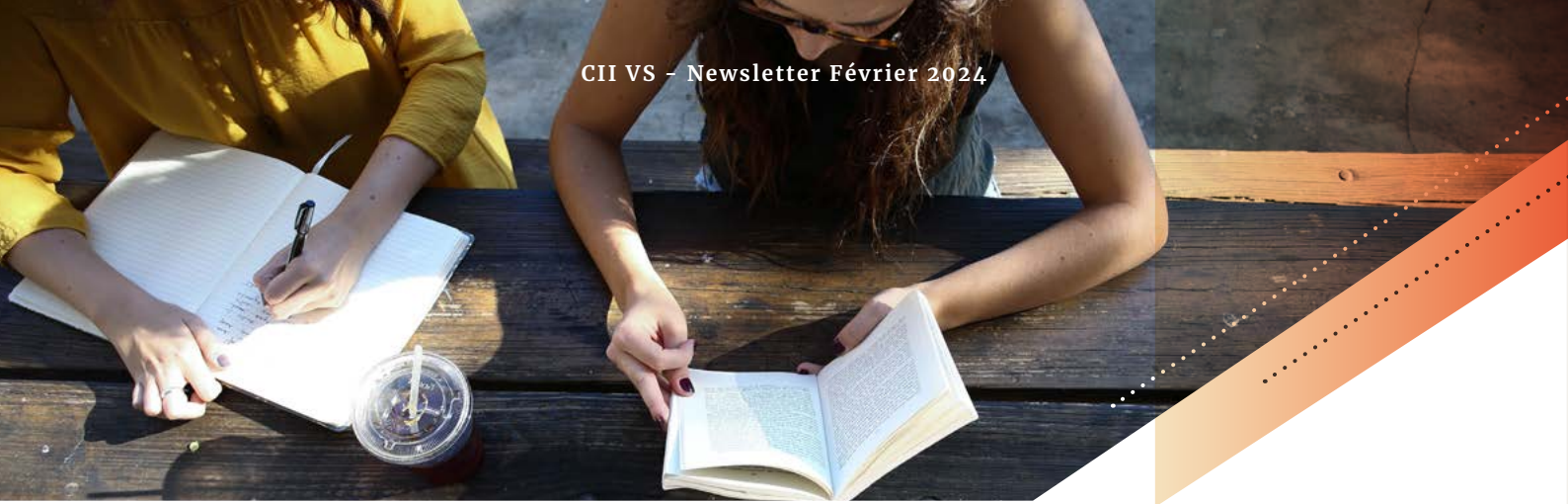
projet pilote « FormAvenir » dont le but est de renforcer la prise en charge individuelle d'apprentis confrontés à des difficultés multiples.

Le DSSC, par son Service de l'action sociale ( SAS ), a mandaté Nasca Formation, l'Association régionale professionnelle pour l'insertion ( ARPI ), l'OSEO Valais et Topjobberwallis, quatre organisateurs de mesures d'insertion définies dans la loi sur l'intégration et l'aide sociale, pour leur offrir un accompagnement tout au long de leur parcours de formation.

Le projet-pilote « FormAvenir » s'adresse à des jeunes âgés de 15 à 25 ans qui débutent une formation professionnelle initiale ( en possession d'un contrat d'apprentissage ) et qui cumulent des difficultés sociales, personnelles, professionnelles et scolaires. Le programme ne s'adresse pas uniquement et spécifiquement à des bénéficiaires de l'aide sociale, il s'inscrit dans un objectif général de prévention et d'insertion durable sur le marché de l'emploi.

Les jeunes qui rencontrent d'importants obstacles pouvant mettre en péril leur parcours de formation seront orientés directement auprès de la mesure « FormAvenir » par les organisateurs des semestres de motivation ainsi que par les représentants des centres médico-sociaux ( CMS ), de l'Office de l'asile, de la Plateforme T1 et de l'USFP.

La prise en charge est assurée par des professionnels de l'insertion sous la forme d'un coaching individuel centré sur les besoins identifiés. L'intensité du suivi sera ajustée en fonction de l'acquisition chez le jeune d'une culture d'apprentissage et d'une plus grande autonomie.



# Programme d'Impulsion fédéral

## la fonction de job-coach

Perdre un emploi est une expérience difficile. La recherche d'un nouvel emploi peut néanmoins être stimulante. Pour mieux accompagner les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, difficiles à placer dans leur réinsertion sur le marché du travail, le Conseil Fédéral a lancé un programme d'impulsion en 2019. L'assurance-chômage (AC) dispose, jusqu'en 2024, de moyens supplémentaires pour financer des projets dans les cantons. Le but de ces projets est d'améliorer les prestations offertes par les Offices Régionaux de Placement (ORP) pour ces groupes cibles. Les projets donnent à l'AC et aux ORP l'occasion d'essayer de nouvelles approches et de les établir sur le long terme, si elles mènent au succès.

Les défis de l'évolution démographique, les demandes changeantes du marché du travail en termes d'employabilité exigent une utilisation ciblée des ressources de conseil. L'approche adoptée par le canton du Valais consiste à mettre en place un service de conseil et de placement spécialisé dans les ORP.

Le Service de l'Industrie, du Commerce et du Travail (SICT) a donc

décidé de former des spécialistes en insertion professionnelle (job-coach) par le biais d'une formation supérieure officiellement reconnue. L'objectif est de renforcer durablement les compétences des conseillères et conseillers en personnel (CP), en matière d'accompagnement des personnes qui répondent à ce groupe-cible. Les formations proposées, à savoir le CAS en Job-coaching et Placement Actif ou le CAS en Case Management ou encore le CAS de Spécialiste en Insertion Professionnelle visent à optimiser la qualité du conseil et à l'adapter aux besoins et exigences particuliers de ce groupe cible.

L'objectif à long terme de ce projet est de garantir que le groupe-cible ait accès, dans les 5 Offices Régionaux de Placement (ORP) du canton, à des prestations d'aide et de soutien adaptées aux besoins individuels et au marché du travail, en vue d'une réinsertion professionnelle rapide et durable.

À l'heure actuelle, ce sont les CP qui se chargent de conseiller le groupe-cible au sein des ORP. En raison du nombre très élevé de dossiers qu'ils traitent, ils ne peuvent pas

suffisamment prendre de temps pour accompagner les personnes difficiles à placer. Or, pour les personnes dont l'accès au marché du travail est difficile, un soutien plus étroit et ciblé est judicieux car il leur permet de réintégrer le marché du travail plus rapidement et de manière durable.

Le processus de conseil sera identique au processus actuel, mais avec un suivi plus spécifique (bilan de compétences, activation, placement, etc.) et beaucoup plus intensif (entretien chaque 2 semaines au minimum). Pour ce faire, ils traitent un nombre plus restreint de dossiers.

À ce jour, 14 CP se sont inscrits aux divers CAS. Une évaluation sera effectuée quant à la pertinence du projet et de quelle manière le projet influence la réinsertion du groupe cible sur le marché du travail.

*David Fellay,  
Chef Placement Public*

# Carrière au féminin

Un programme pour aider les femmes à retrouver leur place sur le marché du travail.



**En collaboration avec l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, l'Office d'orientation scolaire, professionnelle et de carrière (OSP) a mis sur pied un programme d'empowerment destiné aux femmes qui souhaitent reprendre une activité professionnelle après avoir fait une pause parentale.**

## Nouveau départ après une pause

Encore aujourd'hui de nombreuses femmes font le choix de mettre leur carrière entre parenthèses pour se consacrer à leur famille, que ce soit en arrêtant de travailler ou en acceptant un emploi sous-qualifié. Une fois que les enfants grandissent ou que les circonstances évoluent, elles souhaitent - ou parfois doivent - reprendre une activité professionnelle. Cependant, après une période d'interruption, il peut être intimidant et décourageant de retourner sur le marché du travail. L'objectif du programme Carrière au féminin de l'OSP est d'aider ces femmes à remettre le pied à l'étrier et renouer avec le monde du travail. La mesure comprend 5 demi-journées de cours collectifs et un accompagnement individualisé de 6 entretiens de coaching.

### DÉSAMORCER LES STÉRÉOTYPES

*Les stéréotypes de genre persistent malheureusement encore dans notre société. Apprendre à les désamorcer fait aussi partie du programme.*

Une première session pilote a été menée avec succès en septembre 2023. Dix participantes ont pris part à ce programme et les retours sont extrêmement positifs. Dès 2024, il est prévu de proposer une session chaque année.

## Développer les ressources individuelles

Animé par des psychologues conseillères en orientation et gestion de carrière des CIO, le programme met l'accent sur l'identification des cibles professionnelles et le développement des ressources individuelles de chaque participante. Des outils sont fournis pour identifier leurs compétences, leurs intérêts et leurs objectifs professionnels. Les participantes sont encouragées à explorer différentes options de carrière

et à construire un plan d'action réaliste correspondant à leurs aspirations professionnelles.

## Renforcer la confiance en soi

L'un des aspects clés de ce cours est le renforcement de la confiance en soi. Les femmes qui ont fait une pause dans leur carrière peuvent douter de leurs capacités et de leur légitimité sur le marché du travail. Le programme apporte un soutien psychologique essentiel en dispensant des exercices pratiques pour aider les participantes à reconnaître leurs compétences et à croire en elles-mêmes. Grâce à des techniques de développement personnel, elles apprennent à surmonter leurs peurs et leurs incertitudes, et à se sentir prêtes à relever de nouveaux défis professionnels.

## Communication et affirmation de soi

À travers des jeux de rôle et des exercices de groupe, les participantes apprennent à s'exprimer clairement et à négocier de manière assertive.

Le programme Carrière au féminin est proposé au prix de CHF 400.-, il est ouvert à toutes les femmes domiciliées en Valais et qui souhaitent reprendre une activité professionnelle.

**INSCRIPTIONS :** [www.egalite-vs.ch/carriere](http://www.egalite-vs.ch/carriere)

Lionel Clavien, adjoint à l'OSP Valais romand



# La Qualité au service de la CII

Afin d'améliorer son efficacité, le Service de l'industrie, du commerce et du travail, en tant que Service de l'emploi, met sur pied un système de management de la qualité (SMQ) en vue d'une certification ISO 9001/2015. Le bureau de la **CII Valais**, rattaché à ce service, s'est joint à la démarche afin d'asseoir ses fondements dans la durée et **éviter que la CII ne se résume aux seuls individus en place.**

Ce SMQ lui permet de pérenniser les compétences développées au fil de ces 10 dernières années et d'implémenter les outils pour mener à bien sa **mission**, l'insertion professionnelle et sociale des personnes relevant des dispositifs partenaires.

Dans une **logique d'amélioration continue**, tous les processus, procédures, instructions et documents ont fait l'objet d'un examen attentif puis adaptés par l'ensemble des membres du bureau CII.

*Anne Beney Confortola,  
Chargée cantonale de la CII*




**Merci pour  
votre lecture !**

## **CII Valais**

Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT)  
Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Av. du Midi 7, 1950 Sion

Tél. 027 606 73 20

 <https://www.vs.ch/cii>

Anne Beney Confortola

[anne-francoise.beney@admin.vs.ch](mailto:anne-francoise.beney@admin.vs.ch)